



Mairie de L'Isle-sur-Serein
Département de l'Yonne

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 28 Mai 2021 à 19h30

L'an deux mil vingt et un le vingt-huit mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un mai, s'est réuni au Foyer Socio-Educatif de L'Isle-sur-Serein en séance publique, sous la Présidence de Stéphane MOREL, Maire de L'Isle-sur-Serein.

Présents : Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Frédéric MARECHAL, Dimitri RAPPENEAU, Marie-Thérèse BOUDILLET, Christophe GENTIL, Aurélie ARCHIE, Véronique PHILIPPE, Mélissa MATHIEU et Edouard NORMAND.

Excusés : Bertrand BIDAULT DE L'ISLE (procuration à Stéphane MOREL) et Coralie MAZEAUD (procuration à Véronique PHILIPPE).

ORDRE DU JOUR :

- 1) Nomination du Secrétaire de Séance ;
- 2) Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 16 et 30 avril 2021 ;
- 3) Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : biens sis 18/20, Rue Vauban et, 16, Rue du Monument ;
- 4) Transfert de la compétence « Urbanisme » à la Communauté de Communes du Serein ;
- 5) Projet Agence Postale Communale ;
- 6) Bief : point à date ;
- 7) Choix du matériel - Agents Techniques ;
- 8) Départ à la retraite d'un adjoint technique territorial ;
- 9) Vente parcelle AB 331 – Lieu-dit « La Ville » ;
- 10) Proposition d'achat d'une plateforme communale – Route d'Annoux ;
- 11) Etude : limitation de vitesse dans certaines rues de l'agglomération ;
- 12) Bike Park ;
- 13) Aménagement de l'aire de jeux pour enfants dans le Parc Municipal du Château ;
- 14) Rénovation de la Mairie ;
- 15) Ancienne Trésorerie ;
- 16) Festivités du 14 Juillet 2021 ;
- 17) Concours des maisons fleuries 2021 ;
- 18) Information : projet de verger de sauvegarde ;
- 19) Organisation – permanence des bureaux de vote : élections régionales et départementales 2021 ;
- 20) Questions diverses.

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Réhabilitation de la Grange Mosèle ;

Informations :

- Référents Participation Citoyenne ;
- Vidéosurveillance.

1. Nomination de la Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse BOUDILLET est nommée secrétaire de séance ;

2. Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal des 16 et 30 avril 2021 :

Après lecture des procès-verbaux par le Maire, les comptes-rendus des séances des Conseils Municipaux des 16 et 30 avril 2021 ont respectivement été approuvés à l'unanimité par les Membres présents.

3. Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : biens sis 18/20, Rue Vauban et, 16, Rue du Monument :

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal avoir reçu deux déclarations d'intention d'aliéner pour les biens situés :

- 18/20, Rue Vauban cadastrés AB 385 et pour partie AB 371 et,
- 16, Rue du Monument cadastré AB 186, AB 697, AB 699 et AB 698. Il n'entend pas exercer le droit de préemption de la Commune.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal n'entend pas :**

Et à 15 POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

EXERCER de droit de préemption pour les biens référencés ci-dessus.

4. Transfert de la compétence « PLUi » (et non Urbanisme comme notifié sur l'ordre du jour de la réunion par voie d'affichage) à la Communauté de Communes du Serein :

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux présents que les communes disposent de six mois supplémentaires pour débattre de l'opportunité du transfert de la compétence PLUi à l'échelle intercommunale. Les communes doivent délibérer entre avril et juin 2021 pour s'opposer au transfert de cette compétence. A défaut d'atteindre une « minorité de blocage », le transfert sera automatiquement prononcé à compter du 1er juillet 2021.

Il rappelle que la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoit, en son article 7, le report du transfert de la compétence PLU aux communautés non compétentes ainsi que la possibilité de s'y opposer.

La loi dite « ALUR » du 24 mars 2014 prévoyait initialement un transfert automatique de la compétence à toutes les intercommunalités au 1er janvier 2021, sauf si « *au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent* ».

Par conséquent, le Maire propose de s'opposer au transfert de la compétence « PLUi » à la Communauté de Communes du Serein, pour la Commune de L'Isle-sur-Serein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.

REFUSE le transfert de la compétence « PLUi » au sein de la Communauté de Communes du Serein ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Serein.

5. Projet Agence Postale Communale :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une évolution prochaine des services de la Poste sise, 3 Avenue du Parc à L'Isle-sur-Serein. Il fait part de sa rencontre avec différents interlocuteurs du Groupe La Poste notamment à l'échelle régionale qui proposent la création d'une agence postale communale. Un accord de partenariat serait conclu entre le

Groupe la Poste et la Mairie de L'Isle-sur-Serein. Celui-ci devrait permettre d'offrir à la population un accès aux services avec des horaires identiques à ceux actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.

DECIDE de la création d'une Agence Postale Communale sur la Commune de L'Isle-sur-Serein ;

SOLLICITE une aide à l'installation de cette Agence Postale et Territoriale ;

DECIDE que la date d'ouverture de l'agence postale sera à déterminer ;

CHARGE le Maire de recruter un agent ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à ce dossier.

6. Bief : point à date :

Suite à la séance du Conseil Municipal du 16 avril dernier, le Maire explique s'être dernièrement réuni avec Me Laurent FRANCCIN, Notaire à Auxerre (89) en charge de la rédaction de l'acte de vente du bief, Franck BILLIAT, propriétaire de ce bien et Christophe GENTIL, conseiller municipal.

Après échanges avec les différents interlocuteurs, le Maire propose d'acheter le bien dont les références cadastrales sont : AB 663 de 12,09 a ; AB 664 de 20,60 a ; AC 237 de 20,68 a et AC 238 de 7,14 a pour 1 € symbolique. En parallèle, Franck BILLIAT, propriétaire actuel du bief souhaite que soit stipulé dans l'acte notarié l'activité du bief en tant que telle et, accéder aux vannes. Il propose également de garder l'aptitude à ouvrir ou fermer les vannes situées sous le Moulin.

Le Maire stipule qu'une fois le bief acquis propriété de la Commune, il conviendra de réaliser en priorité des travaux au niveau des écluses et d'aménager ensuite la Place des Antes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.

DECIDE d'acheter le bief à Franck BILLIAT pour un euro symbolique dont les références cadastrales sont AB 663, AB 664 ; AC 237 et AC 238 ;

DEMANDE à ce que soit stipulé dans l'acte de vente le maintien de l'activité actuelle du bief en tant que telle ;

AUTORISE Franck BILLIAT à accéder aux vannes du bief après la vente ;

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces nécessaires et relatives à ce dossier.

7. Choix du Matériel – Agents Techniques :

Dimitri RAPPENEAU et Christophe GENTIL, Conseillers Municipaux détaillent les propositions commerciales reçues respectivement de la SA Sureau Agriculture et Expert Jardin en vue du renouvellement d'un tracteur communal. La SA Sureau Agriculture soumet une offre avec un tracteur New Holland T4 75S ; Expert Jardin avec un tracteur Compac Grand Chassis. Après différents échanges, les Conseillers Municipaux optent pour le tracteur New Holland T4 7.

Toutefois, le Maire, avant de délibérer, propose qu'une réunion soit organisée afin de déterminer les différents matériels (balayeuse, godet, tondeuse, etc) qui seront achetés avec le tracteur New Holland T4 75S.

8. Départ à la retraite d'un adjoint technique territorial :

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de liquidation de droits à la retraite de Monsieur Michel GSCHIEDL, Adjoint Technique Territorial depuis 1984. Son départ est prévu pour le 30 septembre 2021.

9. Vente parcelle AB 331 – Lieu-dit « La Ville » :

Le Maire rappelle que la Commune de l'Isle-sur-Serein, à l'initiative du précédent Conseil Municipal, a acheté un jardin jouxtant l'ancien trésor public sis, 17, Place de la Fontaine en vue d'un projet de création d'une mini-crèche sur le territoire. Par délibération, le 13 décembre 2018, le Conseil Municipal avait accepté qu'une priorité d'achat soit donnée à la Famille DUPONT si la Commune était un jour amenée à vendre la parcelle cadastrée AB 331 – Lieu-dit « La Ville » sis, Place de la Fontaine à L'Isle sur Serein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée AB 331 lieu-dit « La Ville » à la Famille DUPONT;

FIXE le montant du terrain au prix d'achat, soit à 2 000 € ;

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces nécessaires et relatives à ce dossier.

10. Proposition d'achat d'une plateforme communale – Route d'Annoux :

Le Maire rapporte que deux administrés de la Commune ont émis le souhait d'acheter une plateforme Route d'Annoux. Après recherches, ce terrain sis, lieu-dit « Les Fontaines » est cadastré OL 0307 et occupe une superficie de 770 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée OL 0307 lieu-dit « Les Fontaines »;

FIXE le montant du terrain à 10 000 € ;

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces nécessaires et relatives à ce dossier.

11. Etude : limitation de vitesse dans certaines rues de l'agglomération

Le Maire a recueilli plusieurs demandes d'administrés en vue de réguler la vitesse de circulation des véhicules dans certaines rues de l'agglomération. Avant d'établir un projet global quant à la sécurité routière de la Commune, il propose dans un premier temps d'installer un coussin berlinois Chemin dit des Fossés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.

DECIDE d'installer un coussin berlinois Chemin dit des Fossés afin de limiter la circulation des véhicules ;

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces nécessaires et relatives à ce dossier.

12. Bike-Park :

Le Maire fait part de l'intervention de la Société AJ3M mi-juin en vue de l'installation du terrain multisports. Il propose d'installer en parallèle un bike-park. Un premier devis via AJ3M a été établi pour un montant de 27 656 € HT. Plusieurs communes telles qu'Avallon ou Autun ont d'ores et déjà installé un bike-park. Après discussions, les Conseillers Municipaux sont favorables à l'aménagement d'un bike-park à l'instar de celui d'Avallon, notamment en bois et en terre. Pour ce, différents prestataires vont être sollicités.

13. Aménagement de l'aire de jeux dans le Parc Municipal du Château :

Comme stipulé lors de la séance du Conseil Municipal du 16 avril dernier, deux ateliers de musculation pour adultes seront installés pour étoffer l'aire de jeux. Différents devis seront établis.

14. Rénovation de la Mairie :

Le Maire rappelle qu'en juin 2020, un rendez-vous s'était tenu avec l'Atelier d'Architecture HVR situé à Noyers-sur-Serein en vue d'un projet global de rénovation des locaux de la mairie prenant en compte les locaux de l'ancienne école.

Il s'avère qu'en parallèle, l'ancien Conseil Municipal avait entrepris des démarches avec l'Agence Technique Départementale de l'Yonne. Par conséquent, un rendez-vous avec son interlocuteur, Laurent MORIN a été programmé le 1^{er} juin 2021 pour relancer le dossier d'aménagement de la Mairie.

15. Ancienne Trésorerie :

Le Maire annonce avoir consulté et rencontré le Service des Domaines soit, la Direction de l'Immobilier de l'Etat – DGFIP pour estimer la valeur de l'ancien Trésor Public, sis 17 Place de la Fontaine à L'Isle-sur-Serein. Compte-tenu que ce bien est vacant depuis plusieurs années et que la Communauté de Communes du Serein ne réalisera pas son projet de mini-crèche au sein de ce dernier, il pourrait être envisagé de vendre cette propriété communale.

16. Festivités du 14 Juillet 2021 :

Après échanges, les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'organisation du 14 juillet 2021 avec le concours de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et le Comité des Fêtes de l'Isle-sur-Serein.

Les festivités se dérouleront le 13 juillet 2021 avec la distribution de lampions et la retraite aux flambeaux. Cette année, le feu d'artifices se déroulera au sein du Parc Municipal du Château afin de respecter notamment les règles de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate et les consignes sanitaires.

17. Concours des maisons fleuries 2021 :

Marie-Madeleine GAILLARD, première Adjointe au Maire explique la manière dont s'est déroulé les années passées le concours des maisons fleuries. En parallèle, une enveloppe globale était établie pour un montant de 500 euros.

Le Maire émet le souhait qu'à l'instar du concours des maisons illuminées pour les fêtes de fin d'année, des administrés de la Commune soient également sollicités pour faire part de leur avis afin de recenser les maisons les plus joliment fleuries.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISENT le Maire à organiser un concours des maisons fleuries ;

NOMMENT Marie-Madeleine GAILLARD et Véronique PHILIPPE chargées d'organiser ce concours ;

DONNENT LEUR ACCORD pour solliciter des administrés de L'Isle-sur-Serein pour faire

partie du jury ;

DECIDENT d'attribuer la somme de 500 euros qui sera répartie entre les lauréats.

18. Information : projet de verger de sauvegarde :

Marie-Madeleine GAILLARD, première adjointe au Maire et Xavier-Louis MULLER, Conseiller Municipal rapportent leur entrevue avec leur interlocuteur de la SARL Concept Nature installée à Athie (21) en vue de créer un verger de sauvegarde autour du Lavoir Dargeot, Route de Blacy. Des arbres fruitiers seront plantés.

Le projet sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal avec un devis plus précis et le montant des subventions susceptibles d'être accordées via différents établissements.

19. Organisation – permanence des bureaux de vote : élections régionales et départementales 2021 :

Le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021. Deux bureaux de vote doivent être mis en place. En plus des conseillers municipaux, des administrés seront sollicités afin de tenir le bureau de vote.

20. Réhabilitation de la Grange Mosèle :

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal avoir reçu des devis en vue de la rénovation de ce bien de la SARL Gillet, de la SARL Maréchal Serrurerie et de Michel Devoucoux. Il propose de revoir avec eux leurs propositions tarifaires et de solliciter d'autres prestataires. En parallèle, le Maire souhaite rencontrer de nouveau Mesdames Marie-Madeleine TOURENNE et Nathalie GRACCI afin de faire un point avec elles quant à leur projet de brocante.

Informations diverses :

1. Référents Participation Citoyenne :

Suite à la réunion du 27 mai dernier avec l'Adjudant-Chef, Loïc GARNIER de la Gendarmerie Nationale, le Maire cite les citoyens aujourd'hui référents dans le cadre de la participation à savoir : Mesdames Marie-Madeleine GAILLARD, Christine BIZOT et Mauricette SEUTIN et, Messieurs Michel FAURE, Xavier-Louis MULLER, Patrice JORAND et André DUVAL.

Seront ajoutés à cette liste : Le Maire, Messieurs Rémy VIDAL et Pascal MOTTOT.

2. Vidéosurveillance :

Xavier-Louis MULLER, Conseiller Municipal a relancé la société AXE INFORMATIQUE Services afin que soient installées les caméras Avenue Davout (Route d'Annoux) et au Carrefour Route d'Avallon/Route de Guillon.

3. Projet d'aménagement d'une médiathèque :

Mélissa MATHIEU et Véronique PHILIPPE, Conseillères Municipales iront visiter la Médiathèque de Tonnerre afin de pouvoir avoir des pistes pour travailler sur ce projet.

4. Marché de collecte des colonnes de tri via la Communauté de Communes du Serein :

Situées sur les points d'apport volontaire, toutes les colonnes « emballage et « papiers » vont être retirées à compter du 31 mai 2021. Pour les administrés qui n'ont pas encore récupéré leur poubelle jaune, ils pourront le faire auprès de la déchèterie.

5. Dessouchage : Rémy VIDAL, deuxième adjoint au Maire annonce que des travaux de dessouchage seront entrepris dans le Parc du Château (36 souches).

La séance est levée à 22h51.

Le Maire,
Stéphane MOREL

